

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps
tenue le 4 mai 2026 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Sébastien Sylvain
et à laquelle les Conseillers suivants sont présents :

Mme Magaly Leclerc	M. Martin Guay
M. Normand Duclos	M. Mathieu N-Lamontagne
Mme Véronique Pagé	M. Éric Lachance

Ainsi que: M Marc Lachance, Directeur général et
greffier-trésorier
neuf (9) citoyens

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 13015)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Présentation et dépôt du rapport financier 2025 de la vérificatrice externe
5. Acceptation du rapport financier 2025 de la vérificatrice externe
6. Adoption du règlement final # 588-2026 – Modification du règlement de zonage # 497-2017 pour modifier les limites de certaines zones et autoriser certains types de commerces
7. Adoption du règlement final # 589-2026 – Créant un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
8. Adoption du règlement final # 595-2026 – Pourvoyant à modifier les conditions de travail des employés
9. Dépôt rapport de reddition 2025 – Loi sur l'habitation et autorisation en vertu du PL-31
10. Demande d'officialisation de nom de rue – Rue Léopold dans le parc industriel
11. Achat d'un nouveau frigo 2 portes au chalet des loisirs
12. Correspondance et divers
13. Paiement des comptes
14. Varia (retour sur certaines demandes du public)
15. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 13016)

Il est proposé par M. Mathieu Néron-Lamontagne, Conseiller
appuyé par Mme Véronique Pagé, Conseillère
et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 7 avril, soient et sont acceptées, telle que rédigées par le Directeur général et greffier-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Madame Magaly Leclerc, Conseillère, mentionne au Conseil municipal qu'elle a participé à une rencontre de l'OMH de la Côte-de-Beaupré et que la construction du nouveau bâtiment à Saint-Tite-des-Caps avance selon l'échéancier et que l'ouverture est toujours prévu en septembre 2026.

Madame Véronique Pagé, Conseillère, mentionne au Conseil municipal que tout va bon train avec le Comité des loisirs pour l'organisation du Marché vert et trouvaillies qui se tiendra le 31 mai au parc des loisirs et qu'il y aura plusieurs activités pour tous comme le don annuel de plans d'arbres et plusieurs activités en lien avec la terre.

Madame Pagé mentionne également que l'organisation de la Saint-Jean-Baptiste va bon train et que les activités se tiendront sur deux (2) jours, soit le 23 juin au soir au Centre des loisirs ainsi que le 24 juin en après-midi qui se voudra plus familiale. Madame Pagé en profite pour informer que le projet du frigo-partage est lancé et qu'il y aura un lancement officiel lors de la journée du 31 mai.

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025 DE LA VÉRIFICATRICE EXTERNE

Monsieur Marc Lachance, Directeur général et greffier-trésorier, dépose aux élus municipaux le rapport financier de la vérificatrice externe, madame Nicole Roy de la firme Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin CPA S.E.N.C.R.L., pour l'année 2025.

Des explications pertinentes ont été données au Conseil municipal, par madame Roy, lors d'une rencontre de travail précédente.

5. ACCEPTION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025 DE LA VÉRIFICATRICE EXTERNE (Rés. # 13017)

Considérant que monsieur Marc Lachance, Directeur général et greffier-trésorier, a déposé aux élus municipaux, pour la tenue de la présente assemblée, le rapport financier de la vérificatrice externe madame Nicole Roy, pour l'année 2025 et que celle-ci a donné les explications pertinentes au Conseil municipal ;

Considérant que le Conseil municipal a pu prendre connaissance de ce rapport et est en accord avec le contenu dudit rapport ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Magaly Leclerc, Conseillère
et résolu unanimement

D'accepter le rapport financier 2025 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, préparé par madame Nicole Roy, de la firme Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin CPA S.E.N.C.R.L., et ce, tel que présenté.

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT FINAL #588-2026- Modification du régl. de zonage #497-2017 pour modifier limites de certaines zones et autoriser certains types de commerces (Rés. # 13018)

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage ;

Considérant l'analyse et la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de leur rencontre du 20 janvier dernier ;

Considérant l'avis de motion, le dépôt, les explications et l'adoption du premier projet de règlement ont été fait lors de la séance régulière du 2 mars;

Considérant une période d'ouverture d'un registre qui s'est tenue jusqu'au 22 avril dernier ou les citoyens concernées pouvait signer une demande de participation à un référendum en lien avec les dispositions prévues à ce règlement ;

Considérant qu'il n'y a eu aucune signature à ce registre ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Mathieu Néron-Lamontagne, Conseiller
et résolu unanimement

Que le règlement final # 588-2026 pourvoyant à modifier le règlement de zonage # 497-2017 de la Municipalité afin de modifier les limites des zones I-25, H-26, Fr-43 et créer les zones Va-89 et Va-90 soit adopté.

Que ledit projet de règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

7.ADOPTION DU RÈGLEMENT FINAL #589-2026-

Créant un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire
(Rés. # 13019)

Considérant les pouvoirs conférés aux municipalités en matière d'occupation et d'entretien des bâtiments par les articles 145.41 à 145.41.5 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (rlrq, c. a-19.1) ;

Considérant les pouvoirs conférés aux municipalités en matière d'insalubrité par les articles 55 à 58 de la *loi sur les compétences municipales* (rlrq, c. c-47.1) ;

Considérant les pouvoirs généraux conférés aux municipalités par les articles 433.1 du code municipal et par l'article 137 de la loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (projet de loi 69) ;

Considérant que le projet de loi 69 exige la mise en place d'un « règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments » pour toutes les municipalités ;

Considérant que le conseil municipal désire assurer des conditions de logement acceptables pour tous les citoyens de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant l'importance de maintenir les immeubles en bon état ;

Considérant que le présent règlement vise à octroyer aux fonctionnaires désignés des pouvoirs d'intervention lorsqu'un bâtiment est mal entretenu ou laissé à l'abandon ;

Considérant l'avis de motion ainsi que l'adoption du projet de règlement qui a été donné lors de la séance du conseil du 7 avril 2026 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Véronique Pagé, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte le règlement final #589-2026 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire municipal et applicable par la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

Que ledit projet de règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

8.ADOPTION DU RÈGLEMENT FINAL #595-2026-

Pourvoyant à modifier les conditions de travail des employés (Rés. # 13020)

Considérant qu'il y a eu une étroite collaboration entre les employés municipaux et l'administration ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps veut fixer, par règlement, les conditions de travail de ses employés ;

Considérant différentes discussions qui ont eues lieux avec les employés lors des dernières semaines;

Considérant qu'avis de motion de ce règlement ainsi que l'adoption du projet de règlement qui a été fait lors de la séance du 7 avril dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Magaly Leclerc, Conseillère
et résolu unanimement

Que le règlement final # 595-2026 pourvoyant à fixer les conditions de travail des employés de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps soit et est adopté.

Que ledit projet de règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

9.DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT DE REDDITION 2025-
Autorisation pouvoir temporaire en habitation en lien avec le Projet de Loi 31
(Rés. # 13021)

Considérant que la Municipalité s'est prévalu de son pouvoir temporaire en matière d'habitation tel que le Projet de Loi 31 (PL-31) lui en autorise;

Considérant la résolution adoptée par le Conseil municipal le 7 avril 2025 autorisant la construction d'un bâtiment d'habitation à caractère social et abordable sur son territoire;

Considérant l'exigence prévue au PL-31 de déposer un rapport de reddition de compte pour l'année auquel une autorisation a été faite en lien avec les conditions admissibles à ce même projet de Loi;

Considérant que le Directeur général et greffier trésorier a déposé devant le Conseil municipal le rapport de reddition 2025 en lien avec le PL-31;

Par conséquent, il est proposé par Mme Magaly Leclerc, Conseillère
appuyé par Mme Véronique Pagé, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal accepte le rapport de reddition 2025 associé au Projet de Loi 31 (PL-31) que le Directeur général et greffier trésorier a préparé et déposé devant le Conseil municipal et l'autorise à le transmettre au MAMH tel qu'exigé.

10.DEMANDE D'OFFICIALISATION D'UN NOUVEAU NOM DE RUE
Rue Léopold (Rés. # 13022)

Considérant le lotissement créé dans le parc industriel afin de créer une nouvelle rue et ainsi donner accès à plusieurs terrains dans ce secteur ;

Considérant que ce lot est privé ;

Considérant la demande du propriétaire du lot #6 508 533, lot créé pour cette nouvelle rue, afin de nommer cette rue officiellement ;

Considérant l'avis technique préliminaire que la Commission de la toponymie du Québec a fait parvenir au Directeur général et greffier trésorier de la Municipalité sur le nom proposé ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Magaly Leclerc, Conseillère
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition reçue afin de nommer officiellement la nouvelle rue dont le lot est le # 6 508 533. Le nom retenu est rue Léopold.

Le Directeur général et greffier trésorier est autorisé à remplir la demande officielle auprès de la Commission de la toponymie du Québec afin de faire accepter et rendre le nom légal et officiel.

11.ACHAT D’UN NOUVEAU FRIGO 2 PORTES-
Chalet des loisirs (Rés. # 13023)

Considérant que le frigo 2 portes que la Municipalité possède au chalet des loisirs à plusieurs années et avait déjà été acheté usage à l’époque;

Considérant qu’il a été vérifier à quelques occasions et le frigoriste nous a avisé qu’il n’était plus optimal de réparer ce qui est brisé vu son état général et qu’il serait préférable de penser le changer;

Considérant les analyses effectuées par le Directeur général et greffier trésorier en collaboration avec la coordonnatrice aux loisirs afin de trouver le choix le plus adapté à nos besoins :

Par conséquent,il est proposé par Mme Véronique Pagé, Conseillère
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal autorise le Directeur général et greffier trésorier a faire l’achat d’un nouveau frigo 2 portes chez Costco entreprises au coût de 2 174.97\$ plus taxes, soit tel que le modèle présenté au Conseil lors de la rencontre de travail.

12.CORRESPONDANCE ET DIVERS

Le Directeur général et greffier-trésorier mentionne au Conseil municipal qu’il a reçu :

- L’acceptation et l’autorisation de la programmation de la TECQ 2024-2028 que la Municipalité a transmis au MAMH.
- La confirmation de réception du bureau de circonscription de la députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré des résolutions #13005 et #13006 sur la demande de changement aux conditions du guide de la TECQ et sur la demande d’annulation du programme de rachat d’arme à feu.
- Une lettre du Ministère de la Sécurité publique mentionnant que la Municipalité était inscrite dans l’arrêté ministériel concernant les conditions météo difficiles du 7 au 13 mars dernier, dans le cas ou nous aurions des demandes d’aide financière à faire.
- Un avis du Ministère de la Culture et des Communications qui accepte notre intention d’émettre un permis de démolition, vu le rapport d’expert déposé, du bâtiment du 763 boulevard 138, bâtiment qui était inscrit au registre du patrimoine.

13.PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 13024)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Mathieu Néron-Lamontagne, Conseiller
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et greffier-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois d’avril et totalisant la somme de \$.

Salaires

Pér. du 29/03 au 04/04	14 112.99 \$	Pér. du 12/04 au 18/04	6 496.68 \$
Pér. du 05/04 au 11/04	7 616.17 \$	Pér. du 19/04 au 25/04	6 393.92 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Greffier trésorier, certifie et atteste qu’il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Greffier trésorier

14.VARIA-

Retour sur certaines demandes du public

- Une demande a été faite afin que la Municipalité prenne en charge des tests de conformité des installations septiques dans un secteur plus particulièrement ; Le conseil municipal est à valider certaines exigences en termes de responsabilité d'un propriétaire vs la Municipalité, et un suivi sera fait lors de l'AGA du secteur visé par la demande.
- Une pétition d'un groupe de citoyens d'un petit secteur a été déposé au Conseil dernièrement afin que le réseau d'eaux usées soit prolongé pour inclure ces résidences au réseau de la Municipalité ; Le Conseil est allé chercher certaines informations des vérifications qui avaient été faite dans le passé pour ce dossier et vu les contraintes assez importantes sur le terrain, la faisabilité du projet est presque nul en fonction des investissements majeures vs le peu de résidences touchées.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

- Mme Marie-Claude Viens demande au Conseil municipal de valider certaines informations en lien avec les responsabilités et obligations que la Municipalité aurait sur des vérifications des installations septiques.
- M. Gaston Simard informe le Conseil que sur le chemin du Curé il y a un endroit où il y aurait une vérification et une correction de pavage à faire.
- Mme Marie-Claude Viens mentionne avoir fait une requête pour colmater 2 trous au début du chemin du Curé et que le tout a été fait rapidement, et qu'elle est bien contente.
- M. Michel Lachance mentionne que Hydro-Québec semble avoir fait du défrichage en parallèle de l'avenue Royale Village et que c'est un travail d'amateur. Il aimerait que la Municipalité regarde avec leur contact pour faire corriger le tout si c'est possible.
- Mme Marie-Claude Viens fait une requête pour que le résumé des questions posées lors de la période de questions des séance régulières du Conseil soit inscrit dans le PV.

14.LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 13025)

Il est proposé par Mme Magaly Leclerc, Conseillère
appuyé par Mme Véronique Pagé, Conseillère
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20h44.

Je soussigné, Sébastien Sylvain, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Sébastien Sylvain, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Greffier-trésorier